

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2030

12 juillet 2016

SOMMAIRE

Aerofi S.à r.l.	97440	Décolampe S.à r.l.	97395
AMICALE FOYER BRILL	97437	Diarough Management	97440
Ancelux S.à r.l.	97431	Dirimmo S.A.	97405
Arithmex	97440	Dirimmo S.A.	97405
Café Marex S.à r.l.	97395	Domanial S.A., SPF	97403
Café No Limits S.à r.l.	97395	Domanial S.A., SPF	97404
CALI Europe	97396	DPD (Luxembourg) S.à r.l.	97404
Callista S.à r.l.	97396	Duke Energy Guatemala, Ltd.	97405
Carmelinda S.A.	97440	Duke Energy International Brazil Holdings S.à r.l.	97403
Central European Tour Operator S.à r.l.	97440	Duke Energy International El Salvador Invest- ments No. 1 S.à r.l.	97403
Centre de Vue Sàrl	97411	Dzeta Group S.à r.l.	97394
Closem S.à r.l.	97409	Econopolis Funds	97412
Coffee Forever S.à r.l.	97408	Econopolis Funds	97412
COF III (Lux) S.à r.l.	97408	Elix Holdings Management S.à r.l.	97412
COF III Structured Finance (Lux) S.à r.l.	97411	EnBW Baltic 2 Management S.à r.l.	97411
Cosylux S.A.	97406	European Directories GP	97412
CPI Capital Partners Financing S.à r.l.	97440	Financière Daunou 8 S.à r.l.	97438
Cube Master S.à r.l.	97396	Slochterwaard S.à r.l.	97413
Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg	97394		
Dako Airlines S.A.	97394		
Dardus Participations S.A.	97395		

Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 48.654.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 9. Mai 2016

1. Die Versammlung verlängert die Mitgliedschaften im Verwaltungsrat bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung, die voraussichtlich im Mai 2017 stattfinden wird. Der Verwaltungsrat besteht demnach aus folgenden Personen:

- Dr. Ingo Telschow
- Michael Hoffmann
- Andreas Roth
- Gerd Kaiser
- Prof. Stefan Máteme
- Mathias Hemmann

Die Versammlung bestätigt das Mandat von Marsh Management Services Luxembourg S.à. r.l. mit Sitz in 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg als Geschäftsführer (Dirigeant agréé) der Gesellschaft seit dem 01. Januar 2015. Das Mandat wird bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung im Mai 2017 erneuert.

3. Die Versammlung erneuert das Mandat des Reviseur d'Entreprises agréé der Gesellschaft und ernennt die Gesellschaft KPMG Luxembourg S.à. r.l. , 39, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung im Mai 2017.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlaufenden Auszug

Unterschrift

Der Beauftragte

Référence de publication: 2016108485/27.

(160081405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Dzeta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.125.

—
RECTIFICATIF

Cette demande qui remplace le dépôt initial L150140419 déposé le 31/07/2015

M. Laurent Delanoe est détenteur de 706.140 parts sociales en nue-propiété et non en usufruit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2016108487/12.

(160081100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Dako Airlines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 159.430.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 4 mars 2016

Le siège social est transféré au 127, Rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg à la date du 4 Mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Suite à un changement d'adresse, Monsieur Gianluca Ninno, administrateur, est désormais domicilié au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Suite à un changement d'adresse, la société Luxembourg Management Services S.à.r.l., administrateur, est désormais domicilié au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016108488/18.

(160081063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Dardus Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.145.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DARDUS PARTICIPATIONS S.A. tenue le 10 mai 2016 que la convention de domination conclue entre SG AUDIT S.à.r.l. (anciennement STENHAM GESTINOR AUDIT S.à.r.l.), 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société DARDUS PARTICIPATIONS S.A., R.C.S. Luxembourg B 70.145, en date du 11 octobre 2000 a été résiliée.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016108489/12.

(160080767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Décolampe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 11, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 81.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016108491/10.

(160081103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Café Marex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 101, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.107.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 10 mai 2016

Suite à une cession de parts intervenue sous seing privé la répartition des parts sociales est dorénavant la suivante:

Madame Jeannine ANDRIEU-SENEKDJIAN, née le 22 septembre 1935 à Chalette sur Loing (F),

demeurant à F - 89300 Joigny, 43, Rue Jean Hemery 100 parts sociales

La démission de la gérante administrative Madame SUVOROVA-IVANOVA est acceptée, Monsieur Rémy ANDRIEU est désormais seul gérant.

La société est de ce fait à partir de cette date valablement engagée par la signature unique du gérant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11 heures.

Fait à Luxembourg, le 12 mai 2016.

Pour CAFE MAREX S.à r.l.

Référence de publication: 2016108462/18.

(160081174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Café No Limits S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 1, rue d'Ell.

R.C.S. Luxembourg B 137.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016108463/10.

(160081106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

CALI Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 75.007.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 04/12/2015

Le Conseil d'Administration coopte la nomination de M. Eric Polge (domicilié professionnellement au 39, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg (Luxembourg) au poste d'administrateur de la compagnie en remplacement de M. François Abadie, démissionnaire, jusqu'à la fin de son mandat (soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2017).

Pour extrait conforme,
Paris, le 11/06/2015.

Référence de publication: 2016108464/13.

(160081004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Callista S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 16A, rue d'Uebersyren.
R.C.S. Luxembourg B 146.037.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CALLISTA S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016108465/12.

(160081239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Cube Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 206.043.

STATUTES

In the year two thousand sixteenth, on the ninth day of May.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cavendish-Peakside CEE Holding S.à. r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) and registered with the Luxembourg Trade and companies Register under number B 192313,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, having his professional address at 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal in 3 May, 2016.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Cube Master S.à. r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding of real estate properties (the Real Estate Properties) and the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real

Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such Real Estate Properties and participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form, except by way of a public offer. It may issue, by way of private placement, shares, bonds and other securities representing debt, convertible or not, and / or claims. It may also give guarantees or security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliates or any other company. The Company may further pledge, assign, encumber or create any other way, security over all or part of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital, subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with and subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers, subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager; and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law and with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

Subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, the balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash by Cavendish-Peakside CEE Holding S.à. r.l., prenamed.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A manager:

Mr. Karol Maziukiewicz, born on March 10, 1977 in Elk (Poland), having his professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B managers:

- Mr. Stefan Aumann, born on November 12, 1970 in Aschaffenburg (Germany), having his professional address at 5a, Schonegg, CH-6300 Zug, Switzerland;

- Mr. Otis Spencer, born on July 14, 1965 in Yokosuka (Japan), having his professional address at Al. Jana Pawla 1129, 00-867 Warsaw, Poland.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cavendish-Peakside CEE Holding S.à. r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.313,

ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé donnée le 3 mai 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Cube Master S.à. r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la détention de biens immobiliers (les Biens Immobiliers) et à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des Biens Immobiliers et des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société le cas échéant, la Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Le (s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article et de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société le cas échéant le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi et sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant, le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire par Cavendish-Peakside CEE Holding S.à. r.l., prénommée.

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

M. Karol Maziukiewicz, né le 10 mars 1977 à Elk (Pologne), ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- M. Stefan Aumann, né le 12 novembre 1970 à Aschaffenburg (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 5a, Schonegg, CH-6300 Zug, Suisse;

- M. Otis Spencer, né le 14 juillet 1965 à Yokosuka (Japon), ayant son adresse professionnelle au Al. Jana Pawla 1129, 00-867 Warsaw, Pologne.

2. L'adresse du siège social est fixée au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu par le notaire par son nom, prénom, état et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15212. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108458/348.

(160081151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Duke Energy International Brazil Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 634.592.113,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, rue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 200.785.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 mars 2016

En date du 9 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Andrea Elisabeth BERTONE en tant que gérant de catégorie A de la société, avec effet au 9 mars 2016.

- D'accepter la démission de Madame Cheryl I. LIPSHUTZ en tant que gérant de catégorie A de la société, avec effet au 9 mars 2016.

- De nommer Mr Armando DE AZEVEDO HENRIQUES, né le 23 juin 1956 à Rio De Janeiro, Brésil, avec adresse professionnelle au 5555, San Felipe Road, 77056 Houston, Texas, USA, en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce, avec effet au 9 mars 2016 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2016108508/21.

(160081342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Duke Energy International El Salvador Investments No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, rue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 201.235.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 mars 2016

En date du 9 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Andrea Elisabeth BERTONE en tant que gérant de catégorie A de la société, avec effet au 9 mars 2016.

- D'accepter la démission de Madame Cheryl I. LIPSHUTZ en tant que gérant de catégorie A de la société, avec effet au 9 mars 2016.

- De nommer Mr Armando DE AZEVEDO HENRIQUES, né le 23 juin 1956 à Rio De Janeiro, Brésil, avec adresse professionnelle au 5555, San Felipe Road, 77056 Houston, Texas, USA, en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce, avec effet au 9 mars 2016 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2016108509/21.

(160081309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Domanial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, Avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016108504/10.

(160080951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Domanial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, Avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.966.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 mars 2016 à 16.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Koen LOZIE

PACBO Europe Administration et Conseil, représentée par Monsieur Patrice CROCHET JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre SCHILL

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2016108505/18.

(160080977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

DPD (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 6, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 42.850.

—
Résolutions prises par l'associé unique de la société à responsabilité limitée «DPD (Luxembourg) S.à.r.l.», à la date du 18 avril 2016

La Société Anonyme de droit belge DPD (Belgium) S.A., inscrite au banque carrefour des entreprises Belge sous le numéro BE 0449.294.102, avec siège social à B-2800 Malines, Egide Waischaertsstraat 20, (représentée par son CEO, la société privée à responsabilité limitée Simes Consult, représentée par Siivio Mestdagh, nommé dans sa fonction par décision des actionnaires du 21 décembre 2015), en qualité d'associé unique de DPD (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6 Z.A.E. Krakelshaff, L-3290 Bettembourg, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 42 850, a pris en sa susdite qualité d'associé unique, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le sieur Marc Morioux, né le 5 avril 1965 à Leuven (Belgique), demeurant à B-3110 Rotselaar, Heirbaan 143 et la dame Anja Brosthardt, née à Neuwied (Allemagne), le 16 août 1965, demeurant à D-56588 Waldbreitbach, Wiedufer 1, ont été révoqués de leurs fonctions de gérants de la société «DPD (Luxembourg) S.à.r.l.», et ceci avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la révocation de M. Marc Morioux et de Mme Anja Brosthardt de leurs fonctions de gérants, il a été décidé que la société «DPD (Luxembourg) S. à r. l.» est administrée et gérée par deux nouveaux gérants, à savoir le sieur Silvio Mestdagh, né à leper (Belgique) le 7 avril 1957, demeurant à B-8300 Knokke-Heist, Koninginnenlaan 28/41, et le sieur Mikael Degans, né à Schaarbeek (Belgique) le 13 juillet 1977, demeurant à B-8670 Oostduinkerke, Westhinderstraat 11,

avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la prédite société «DPD (Luxembourg) S. à r. l.», pour une durée illimitée, en toutes circonstances et autorisés à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Ainsi décidé à L-Bettembourg, le 28 avril 2016.

Silvio Mestdagh

Représentant Simes Consult sprl

CEO DPD Belux

Référence de publication: 2016108506/31.

(160080803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Duke Energy Guatemala, Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 201.165.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 mars 2016

En date du 9 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Andrea Elisabeth BERTONE en tant que gérant de catégorie A de la société, avec effet au 9 mars 2016.

- D'accepter la démission de Madame Cheryl I. LIPSHUTZ en tant que gérant de catégorie A de la société, avec effet au 9 mars 2016.

- De nommer Mr Armando DE AZEVEDO HENRIQUES, né le 23 juin 1956 à Rio De Janeiro, Brésil, avec adresse professionnelle au 5555, San Felipe Road, 77056 Houston, Texas, USA, en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce, avec effet au 9 mars 2016 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2016108507/21.

(160081354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Dirimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 69.451.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016108499/10.

(160080888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Dirimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 69.451.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 03 mai 2016 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 09 octobre 1959, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23,

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23,

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23

- A été réélue au poste de Commissaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016108500/22.

(160080902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Cosylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 8, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 88.155.

L'an deux mille seize, le troisième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

Se réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "COSYLUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-5532 Remich, 8 rue Enz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88155, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1345 du 17 septembre 2002,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1085 du 7 mai 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

Le Président désigne Madame Nathalie OLLAGNIER, employée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Jean-Marie VISILIT, dirigeant de société, demeurant à L-5532 Remich, 8, rue Enz, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social comme suit:

"La Société a pour objet la réalisation de toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 2 septembre 2011 et des dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans ce cadre, la Société a pour objet:

- l'activité de consultance dans le secteur de l'événementiel, l'organisation d'événements et de services pour particuliers et sociétés ainsi que dans le cadre de manifestations culturelles;

- l'organisation de banquets et séminaires, le service et la mise en location de matériel, mobilier, vaisselle, verres et accessoires divers pour les banquets, entreprises de restauration, de service traiteur ou de séminaires, la vente d'aliments et de boissons;

- l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec petite restauration et vente à emporter. Cette activité pourra notamment être exercée dans le cadre de manifestations privées et/ou publiques, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;

- l'exploitation d'un service traiteur avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et la production de nourriture ainsi que toutes activités liées permettant de préparer des plats à domicile et/ou sur sites et d'en faire la revente incluant notamment: la préparation, la fourniture et la livraison de plats, buffets froids et chauds, la préparation, la fourniture et la livraison de desserts pour consommateurs et collectivités, l'épicerie accessoire, la location de matériel relatif à l'ensemble de ces prestations;

- l'exploitation d'une ou des plusieurs épiceries avec achat et vente des articles de la branche.

La Société a également pour objet la prestation de services administratifs et commerciaux.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.”

2. Suppression du capital autorisé, venu à échéance, et adaptation de l'article 5 des statuts;

3. Révocation des administrateurs et de l'administrateur-délégué, avec décharge;

4. Constatation que les actions sont réunies en une seule main et nomination de Monsieur Jean-Marie VISILIT comme administrateur unique de la Société et détermination de la durée de son mandat;

5. Prolongation du mandat du commissaire;

6. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'“Actionnaire Unique”), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence;

cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 4 des Statuts la teneur comme ci-avant reproduite au point 1) de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Etant donné que l'autorisation, donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé, est venue à échéance, l'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt mille neuf cent soixante-douze euros (EUR 80.972,-), représenté par deux mille six cent douze (2.612) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 15 ci-après.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.”

Troisième résolution

L'Assemblée décide de révoquer (i) Monsieur Jean-Marie VISILIT de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué et (ii) Madame Marie-Thérèse VISILIT et Madame Magalie ASCOAT de leur fonction d'administrateur de la Société et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que les actions de la Société sont réunies en une seule main et décide de nommer, pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021, comme administrateur unique de la Société

Monsieur Jean-Marie VISILIT, dirigeant de société, né à Woippy (France), le 24 mars 1963, demeurant à L-5532 Remich, 8, rue Enz.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de prolonger le mandat du commissaire actuellement nommé, la société "VERICOM S.A.", établie et ayant son siège social à L-2341 Luxembourg 1, rue du Plébiscite, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88155, pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, N.OLLAGNIER, J-M. VISILIT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 9 mai 2016. Relation: DAC/2016/6855. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016108478/132.

(160081283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Coffee Forever S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4812 Rodange, 2A, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 201.708.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 avril 2016

L'Assemblée constate et accepte la révocation, à dater du 13 avril 2016, de Madame Corinne ANDRES, née le 25 mars 1970 à Briey (F) demeurant à F-54260 Longuyon, 24, rue d'Orval, de son poste de gérante unique.

L'Assemblée nomme Madame Sylvaine BARBABIANCA, née le 10 mars 1963 à Villerupt (F), demeurant à L-4831 RODANGE, 362, route de Longwy, gérante technique de la société à dater du 15 avril 2016.

La société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

COFFEE FOREVER SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2016108475/17.

(160081089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

COF III (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.474.

Par résolutions prises en date du 30 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission d'Alfonso Caci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

3. Nomination de Fabrice Jeusette, avec adresse professionnelle au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

4. Nomination de David O'Neill, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016108473/19.

(160080797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Closem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 18, Op Der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 206.052.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechzehn, am sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr Timo ROUHUNKOSKI, Diplom-Ingenieur, geboren in Rovaniemi (Finnland) am 22. April 1969, wohnhaft in 18, Op Der Heed, L-1747 Luxembourg.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung und Herstellung von Software und Hardware und der Import, Export und Verkauf von elektronischen Geräten, sowie die Leistung von IT Diensten jeglicher Art.

Darüber hinaus ist Zweck der Gesellschaft der Vertrieb von Software, Hardware und Elektronikartikeln mit Zubehör sowie die Eigen- und Fremdwerbung insbesondere im Internet, die Entwicklung, Herstellung und Lizenzierung von Software sowie die Beteiligung an Unternehmen.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Zweck der Gesellschaft in Verbindung stehen.

Zudem darf die Gesellschaft Kredite jeder Art aufnehmen.

Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, industriellen mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Zwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "CLOSEM SARL"

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht.

Im Fall von mehreren Gesellschaftern können die Gesellschaftsanteile jedes Gesellschafters gemäß Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (das Gesetz vom 10. August 1915) veräußert werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des einzigen Gesellschafters oder eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gegenüber der Gesellschaft sind die Gesellschaftsanteile unteilbar;

nur ein Inhaber pro Anteil ist zugelassen. Bruchteilseigentümer müssen sich von einer einzigen Person gegenüber der Gesellschaft vertreten lassen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet. Sind mehrere Geschäftsführer ernannt, so wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet. Im übrigen hat der Geschäftsführer, auf dessen Qualifikation die

Niederlassungserlaubnis der Gesellschaft basiert, eine obligatorische Mitzeichnungsbefugnis für den Teil der Niederlassungserlaubnis, der auf Grund seiner beruflichen Qualifikation ausgestellt worden ist.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendsechzehn.

Zeichnung und Einzahlung

Alle fünfhundert (500) Anteile wurden von Herrn Timo ROUHUNKOSKI, vorbenannt, gezeichnet und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar, der dies ausdrücklich feststellt, der Nachweis erbracht wurde.

Warnung

Der unterzeichnete Notar hat den Komparenten darüber informiert und darauf aufmerksam gemacht, dass die Gesellschaft, vor der Aufnahme jeglicher gewerblicher Tätigkeit, im Besitz einer ordnungsgemäßen Gewerbelizenz welche im direktem Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck steht, sein muss, was der Komparent hiermit ausdrücklich anerkennt.

Schätzung der Gründungskosten.

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400) abgeschätzt.

Außerordentliche Generalversammlung.

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse zu fassen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.
2. Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Timo ROUHUNKOSKI, Diplom-Ingenieur, geboren in Rovaniemi (Finnland) am 22 April 1969, wohnhaft in 18, Op Der Heed, L-1747 Luxemburg.

3. Die Adresse der Gesellschaft lautet:
18, Op Der Heed, L-1747 Luxemburg

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: T. Rouhunkoski et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/9717. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016108472/106.

(160081359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

COF III Structured Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.981.

Par résolutions prises en date du 30 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission d'Alfonso Caci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

3. Nomination de Fabrice Jeusette, avec adresse professionnelle au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

4. Nomination de David O'Neill, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016108474/19.

(160081441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Centre de Vue Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 7, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 145.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/05/2016.

Référence de publication: 2016108469/10.

(160080674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

EnBW Baltic 2 Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 195.619.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution écrite de l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2016 que la Société:

- d'une part, a mis fin au mandat de Monsieur Tim Jaeschke, CFO de la Société;

- d'autre part, a nommé, en qualité de CFO de la Société, Madame Alison Nicola Forrest, née le 21 novembre 1978 à Londres, Royaume-Uni et demeurant professionnellement à Bockenheimer Landstrasse 2-4, 60306 Frankfurt am Main, Allemagne, avec effet au 29 avril 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016108526/16.

(160081365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Elix Holdings Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 164.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016108525/10.

(160080929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

European Directories GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 181.385.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 13 mai 2016 les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant A suivant à compter du 13 mai 2016:

Monsieur Thomas Sonnenberg, avec adresse professionnelle au 2C, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

- Nomination du gérant A suivant à compter du 13 mai 2016 pour une durée indéterminée:

Monsieur John D. Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, avec adresse au 9, Rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur John D. Sutherland, gérant A;

- Monsieur Fabrice S. Rota, gérant B;

- Monsieur Sébastien Rimlinger, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Directories GP

Sébastien Rimlinger

Gérant B

Référence de publication: 2016108531/22.

(160081141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Econopolis Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 174.910.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2015 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016108535/10.

(160081092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Econopolis Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 174.910.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 15 avril 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017, le mandat des Administrateurs suivants:

- Mr Marc MOLES LE BAILLY; Président et Administrateur

- Mr Geert NOELS; Administrateur

- Mr Timothy VERHOEST; Administrateur

- Mr Geert WELLENS, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016108536/17.

(160081093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Slochterwaard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 205.735.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the eighteenth day of April,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

Feldspar International NV, a limited liability company (Naamloze vennootschap) under the laws of Curaçao, Dutch Antilles, with registered office at World Trade Center, Unit BC II 01.04, Curaçao, registered with the Curaçao Commercial Register under number 86087 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on April 15, 2016.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has required the undersigned notary to record the following:

I. that the issued share capital of Slochterwaard Netherlands B.V., a private limited liability company (Besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat (zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Dutch trade register of the Chamber of Commerce (handelsregister van de Kamer van koophandel) under number 37101046 (the Company), in the amount of eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) divided into one hundred eighty (180) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, is duly represented at the present extraordinary general meeting of the Company (the Meeting), which is consequently regularly constituted and may deliberate upon all the items on the agenda, hereafter reproduced;

II. that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the Company;

III. that the Sole Shareholder bears witness that the following documents have been submitted to it:

- a copy of the Dutch notarial deed of record of proceedings of the general meeting of the Company on April 8, 2016;
- a copy of the interim balance sheet of the Company as at January 31, 2016 (the Balance Sheet);
- a valuation certificate issued by the managing directors of the Company as at April 15, 2016, certifying *inter alia* that there have been no significant changes in the Company's Balance Sheet since January 31, 2016 and attesting that the net asset value of the Company is not below its share capital (the Valuation Certificate); and
- a pre-conversion certificate issued by the Dutch civil law notary D.H.W. Melgers of Notaris Kantoor Spier & Hazenberg in Amsterdam, the Netherlands, dated as of April 8, 2016 (the Pre-Conversion Certificate).

The said documents, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with registration authorities.

IV. That pursuant to the resolutions of the general meeting of the Company held in the Netherlands on April 8, 2016, the general meeting of the Company duly resolved to transfer the official seat and, to the extent necessary, the principal establishment and the central administration of the Company from Amsterdam, the Netherlands, to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and to convert the Company into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to these resolutions have been duly performed. A copy of the notarial deed of record of proceedings of the general meeting in which said resolutions were adopted shall remain annexed to the present deed;

V. that it results from (i) the Balance Sheet that the Company has an issued and paid-up share capital equal to eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) divided into one hundred eighty (180) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and that such share capital has not been reduced below this amount as a result of losses, and (ii) the Valuation Certificate, that since the date of the Balance Sheet and as of the date hereof, no material change in the financial situation of the Company has occurred since the Balance Sheet, which would imply that such Balance Sheet has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's financial situation as of the date hereof;

VI. that it results from the Pre-Conversion Certificate that:

(A) pursuant to case laws of the Court of Justice of the European Union and more in particular:

- (i) its ruling of December 16, 2008 in file C-201/06 (Cartesio Oktató es Szolgáltató); and
- (ii) its ruling of July 12, 2012 in file C-378/10 (VALE Építési kft),

a company under the laws of a member state of the European Union may transfer its official seat to another member state of the European Union, provided that:

(a) such transfer of official seat must be combined with a change of the applicable national law by a conversion into, and adoption of the legal form of, a company under the laws of the member state to which the official seat of that company is transferred; and

(b) the laws of the member state to which the official seat of that company is transferred, allow the conversion of a legal entity under its laws into another type of legal entity under its laws, without any dissolution or liquidation of the converting entity and/or incorporation of such other type of legal entity being required;

(B) pursuant to the laws of the Netherlands, a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) may convert itself into another legal entity under the laws of the Netherlands, without any dissolution or liquidation of such private limited liability company and/or incorporation of such other legal entity being required;

(C) the Company is a private limited liability company (Besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) validly existing under the laws of the Netherlands;

(D) the laws of the Netherlands do not in any way preclude or restrict the transfer of the official seat and, to the extent necessary, the principal establishment and the central administration of the Company from Amsterdam, the Netherlands, to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and the conversion of the Company into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance;

(E) the aforementioned Dutch civil law notary has been sufficiently shown that all actions and formalities which are required to be conducted or complied with under the laws of the Netherlands and the articles of association of the Company prior to the transfer the official seat and, to the extent necessary, the principal establishment and the central administration of the Company from Amsterdam, the Netherlands, to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and the conversion of the Company into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), including to authorise such transfer of official seat and, to the extent necessary, principal establishment and central administration to the Grand Duchy of Luxembourg and conversion without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance, have been conducted or complied with, respectively;

(F) no authorisations, consents or approvals are required by the laws of the Netherlands from any governmental authorities or agencies or other official bodies in the Netherlands in connection with the transfer of the Company's official seat and, to the extent necessary, principal establishment and central administration to the Grand Duchy of Luxembourg and its conversion into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée); and

under the laws of the Netherlands it is not required that the Company be dissolved or liquidated in order to transfer the Company's official seat and, to the extent necessary, principal establishment and central administration to the Grand Duchy of Luxembourg and to convert the Company into, and to continue to exist as, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

VII. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. Transfer of the official seat and, to the extent necessary, the principal establishment and the central administration of the Company from Amsterdam, the Netherlands, to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance;
3. Confirmation that the closing accounts of the Company as at January 31, 2016 have been approved;
4. Approval of the valuation certificate issued by the managing directors of the Company on April 15, 2016 (the Valuation Certificate);
5. Adoption by the Company of the legal form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Slochterwaard S.à r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the official seat, the principal establishment and the central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
6. Decision to (i) approve the Balance Sheet of the Company tabled at the Meeting, (ii) based on the Valuation Certificate, state that the total net value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to eight million seven hundred eighty-four thousand eighteen Euro (EUR 8,784,018.-) of which the amount of eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) shall be allocated to the corporate share capital of the Company, so that the corporate share capital is set at eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) divided into one hundred eighty (180) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and (iii) confirm the shareholding of the Company;

7. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 5. above, and with the Company having the following corporate object:

"The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose."

8. Acknowledgement of the continuance, without interruption, of the mandate of Mrs. Nina Sidalova, residing at Cayan Tower, apt. 708, Dubai Marina, Dubai, The United Arab Emirates, and Mr. Pierre Jean Gritti, residing at Chemin de Saint-Louis 8, CH-1246 Corsier, Switzerland, as managers of the Company for an unlimited duration; Designation of Mrs. Nina Sidalova and Mr. Pierre Jean Gritti as A managers of the Company;

9. Appointment of the following persons as B managers of the Company, for an unlimited duration:

(a) Mr. Xavier Soulard, born on August 14, 1980 in Châteauroux (France), with professional address at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(b) Mr. Philippe Toussaint, born on September 2, 1975 in Arlon (Belgium), with professional address at 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

10. Confirmation of the establishment of the registered office (siège social), the principal establishment and the central administration of the Company at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

11. Miscellaneous.

These facts exposed and recognized accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder, considering that (i) no depositary receipts for shares (certificaten van aandelen) in the capital of the Company have been issued to which the meeting rights as referred to in Section 2:227, subsection 1, of the Dutch Civil Code (the Meeting Rights) are attached, (ii) no shares in the capital of the Company have been pledged and no usufruct has been created on shares in the capital of the Company and therefore, in respect of the Company, apart from the Sole Shareholder, there are no persons to whom the laws of the Netherlands attribute the rights accruing to holders of depositary receipts for shares in the capital of a company to which the Meeting Rights are attached, and that (iii) all managing directors of the Company have been given the opportunity to cast their advisory vote (raadgevende stem) within the meaning of Section 2:227, subsection 7, of the Dutch Civil Code, hereby (a) acknowledges that the entirety of the issued share capital is represented at the present Meeting (b) waives the convening notice, considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance, and (c) consents to the decision-making taking place at this Meeting and to the place of the Meeting being outside the Netherlands, in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to transfer the official seat and, to the extent necessary, the principal establishment and the central administration of the Company from Amsterdam, the Netherlands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg, as from the date hereof, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confirm that the closing accounts of the Company as at January 31, 2016 have been approved.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the Valuation Certificate issued by the managing directors of the Company on April 15, 2016 stating that:

- Feldspar International NV, a limited liability company (Naamloze vennootschap) under the laws of Curaçao, Dutch Antilles, with registered office at World Trade Center, Unit BC II 01.04, Curaçao, registered with the Curaçao Commercial Register under number 86087 (the Sole Shareholder) is the current sole shareholder of the Company;

- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet (the Assets and Liabilities);

- based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities of the Company per the attached balance sheet is valued at least at eight million seven hundred eighty-four thousand eighteen Euro (EUR 8,784,018.-) and since the balance sheet date no material change in the financial situation of the Company has occurred since the balance sheet for the period ending on January 31, 2016 which would imply that such balance sheet has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's financial situation as of the date hereof;

- there exist no legal impediments to the transfer of the official seat and, to the extent necessary, the principal establishment and the central administration of the Company from Amsterdam, the Netherlands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and the conversion of the Company into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance;

- all formalities to give effect to the transfer of the official seat and, to the extent necessary the principal establishment and the central administration of the Company from Amsterdam, the Netherlands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and the conversion of the Company into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), have been executed in the Netherlands.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité) with the name "Slochterwaard S.à r.l." and accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the Balance Sheet.

The Sole Shareholder states that based on the Valuation Certificate the total net value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to eight million seven hundred eighty-four thousand eighteen Euro (EUR 8,784,018.-) of which the amount of eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) shall be allocated to the corporate share capital of the Company, so that the corporate share capital is set at eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) divided into one hundred eighty (180) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-). For the avoidance of doubt, any surplus of the net value of the assets and liabilities of the Company which is not allocated to the nominal share capital account of the Company shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Sole Shareholder resolves to confirm that the shareholding of the Company is composed as follows:

Feldspar International NV: 18,000 shares

Seventh resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer of the official seat and, to the extent necessary, the principal establishment and the central administration of the Company from Amsterdam, the Netherlands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the conversion of the Company into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) and its corporate and legal continuance in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

“ **Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.

Company	means Slochterwaard S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and name. The name of the Company is “Slochterwaard S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary

circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital of the Company is set at eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) Shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the general meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual general meeting - Other general meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 4:30 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Partici-

participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the board or minutes of resolutions of the sole manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) category A Manager and one (1) category B Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January first (1st) of each year and ends on December thirty-first (31st) of the same year.

Art. 21. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;

(iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;

(v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.”

Eighth resolution:

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the continuance, without interruption, of the mandates of Mrs. Nina Sidalova, residing at Cayan Tower, apt. 708, Dubai Marina, Dubai, The United Arab Emirates, and Mr. Pierre Jean Gritti, residing at Chemin de Saint-Louis 8, CH-1246 Corsier, Switzerland, as managers of the Company for an unlimited duration and to confirm their appointment for an unlimited duration.

The Sole Shareholder resolves to designate Mrs. Nina Sidalova and Mr. Pierre Jean Gritti as A managers of the Company.

Ninth resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as B managers of the Company, for an unlimited duration:

(a) Mr. Xavier Soulard, born on August 14, 1980 in Châteauroux (France), with professional address at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(b) Mr. Philippe Toussaint, born on September 2, 1975 in Arlon (Belgium), with professional address at 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As a result, the board of managers of the Company is henceforth composed of the following persons:

- Mrs. Nina Sidalova, A manager;
- Mr. Pierre Jean Gritti, A manager;
- Mr. Xavier Soulard, B manager; and
- Mr. Philippe Toussaint, B manager.

Tenth resolution:

The Sole Shareholder resolves to confirm the establishment of the registered office (siège social), the principal establishment and the central administration of the Company at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at four thousand seven hundred euro (EUR 4,700).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour du mois d'avril,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu

Feldspar International NV, une société à responsabilité limitée (Naamloze vennootschap) selon les lois de Curaçao, Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à World Trade Center, Unit BC II 01.04, Curaçao, et immatriculée auprès du Registre Commercial de Curaçao sous le numéro 86087 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 15 avril 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que le capital social émis de Slochterwaard Netherlands B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel (zetel) à Amsterdam, Pays-Bas, et son siège social au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce néerlandais de la Chambre de Commerce (handelsregister van de Kamer van koophandel) sous le numéro 37101046 (la Société), d'un montant de dix-huit mille Euros (EUR 18.000,-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, est dûment représenté à la présente assemblée générale extraordinaire de la Société (l'Assemblée), laquelle est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, tel que reproduit ci-après;

II. que l'Associé Unique est l'associé unique de la Société;

III. que l'Associé Unique atteste que les documents suivants lui ont été soumis:

- une copie de l'acte notarié néerlandais prenant acte de l'assemblée générale de la Société en date du 8 avril 2016;
- une copie du bilan intérimaire de la Société au 31 janvier 2016 (le Bilan);
- un certificat d'évaluation émis par les administrateurs-délégués la Société au 15 avril 2016 certifiant, entre autres, qu'il n'y a pas eu de changement matériel dans le Bilan de la Société depuis le 31 janvier 2016 et attestant que la valeur nette de la Société n'est pas inférieure à son capital social (le Certificat d'Evaluation); et
- un certificat de pré-conversion émis par le notaire néerlandais D.H.W. Melgers de l'étude du notaire Spier & Hazenberg à Amsterdam, Pays-Bas, daté au 8 avril 2016 (le Certificat de Pré-Conversion).

Lesdits documents, après avoir été signés ne varietur par le notaire soussigné et par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que par des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société tenue aux Pays-Bas le 8 avril 2016, l'assemblée générale de la Société a dûment décidé de transférer le siège officiel, et, dans la mesure nécessaire, son principal établissement et l'administration centrale de la Société d'Amsterdam, Pays-Bas, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et de convertir la Société en une société à responsabilité limitée luxembourgeoise à compter de la date du présent acte sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale. Toutes les formalités requises selon les lois des Pays-Bas afin de mettre en oeuvre ces résolutions ont été dûment effectuées. Une copie de l'acte notarié prenant acte du déroulement de l'assemblée générale lors de laquelle lesdites résolutions ont été passées restera annexée au présent acte;

V. qu'il résulte du (i) Bilan que la Société a un capital social émis et libéré égal à dix-huit mille Euros (EUR 18.000,-) représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et que ce capital social n'a pas été réduit en-dessous de ce montant en raison de pertes, et (ii) Certificat d'Evaluation, que depuis la date du Bilan et à compter de la date du présent acte, aucun changement matériel n'est intervenu dans la situation financière de la Société depuis le Bilan, qui impliquerait que ce Bilan soit devenu matériellement incorrect et ne donne pas une vision réelle et juste de la situation financière de la Société à la date du présent acte;

VI. qu'il résulte du Certificat de Pré-Conversion que:

(A) en vertu de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne, et plus particulièrement:

(i) son jugement du 16 décembre 2008 dans l'affaire C-201/06 (Cartesio Oktató és Szolgáltató); et

(ii) son jugement du 12 juillet 2012 dans l'affaire C-378/10 (VALE Építési kft),

une société constituée selon les lois d'un état membre de l'Union Européenne peut transférer son siège officiel vers un autre état membre de l'Union Européenne, à condition que:

(a) ce transfert de siège officiel soit accompagné d'un changement de la loi nationale applicable par le biais de la conversion, et de l'adoption de la forme juridique d'une société conforme aux lois de l'état membre vers lequel le siège officiel est transféré; et

(b) les lois de l'état membre vers lequel le siège officiel est transféré permettent la conversion d'une entité juridique conforme à ses lois en une forme juridique conforme à ses lois, sans dissolution ni liquidation de l'entité qui sera convertie et/ou sans que la constitution d'une entité sous une autre forme juridique ne soit requise,

(B) en vertu des lois des Pays-Bas, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) peut être convertie en une autre entité juridique selon les lois des Pays-Bas sans dissolution ni liquidation de cette société à responsabilité limitée et/ou sans que la constitution d'une autre entité juridique ne soit requise.

(C) la Société est une société à responsabilité limitée (Besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) valablement constituée et régie selon les lois des Pays-Bas.

(D) les lois des Pays-Bas n'empêchent ou ne restreignent en aucune manière le transfert du siège officiel et, dans la mesure nécessaire, son principal établissement et l'administration centrale de la Société d'Amsterdam, Pays-Bas, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ni la conversion de la Société en une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sans que la Société ne soit dissoute mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique.

(E) il a été suffisamment démontré au notaire néerlandais prémentionné que toutes les actions et formalités requises en vertu des lois des Pays-Bas et des statuts de la Société avant le transfert du siège officiel et, dans la mesure nécessaire, son principal établissement et l'administration centrale de la Société d'Amsterdam, Pays-Bas, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et que la conversion de la Société en une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, y compris l'autorisation de transférer le siège officiel, et dans la mesure nécessaire, son principal établissement et l'administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et la conversion sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique, ont été respectivement accomplies ou respectées;

(F) aucune autorisation, aucun consentement, ni aucune approbation ne sont requis par les lois des Pays-Bas, de toutes autorités ou agences gouvernementales ou d'autres organismes officiels des Pays-Bas en relation avec le transfert du siège officiel et, dans la mesure nécessaire, son principal établissement et l'administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et sa conversion en une société à responsabilité limitée luxembourgeoise; et

(G) en vertu des lois des Pays-Bas, il n'est pas requis que la Société soit dissoute ou liquidée afin de transférer le siège officiel de la Société et, dans la mesure nécessaire, son principal établissement et l'administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et de convertir la Société et de continuer d'exister en tant que société à responsabilité limitée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

VII. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Transfert du siège officiel et, dans la mesure nécessaire, de son principal établissement et de l'administration centrale de la Société d'Amsterdam, Pays-Bas, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes, sans que la Société ne soit dissoute et avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale;

3. Confirmation que les documents de clôture de la Société au 31 janvier 2016 ont été approuvés;

4. Approbation du certificat d'évaluation émis par les administrateurs-délégués de la Société en date du 15 avril 2016 (le Certificat d'Evaluation);

5. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec la dénomination «Slochterwaard S.à r.l.» et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège officiel, de son principal établissement et de l'administration centrale de la Société à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

6. Décision (i) d'approuver le Bilan de la Société présenté à l'Assemblée, (ii) sur base du Certificat d'Evaluation, de déclarer que la valeur nette totale de tous les actifs et passifs de la Société est au moins égale à huit millions sept cent quatre-vingt-quatre mille dix-huit Euros (EUR 8.784.018,-), dont un montant de dix-huit mille Euros (EUR 18.000,-) sera alloué au compte capital social de la Société, de sorte que le capital social est fixé à dix-huit mille Euros (EUR 18.000,-) représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, et (iii) de confirmer l'actionariat de la Société;

7. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société pour être conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, résultant de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifié au point 5. ci-dessus, l'objet social de la Société étant: «L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions

et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées. La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéficiaire et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise. La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires. La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

8. Prise d'acte de la continuation, sans interruption, du mandat de Mme Nina Sidalova, demeurant à Cayan Tower, apt. 708, Dubai Marina, Dubai, Emirats-Arabes Unis, et du mandat de M. Pierre Jean Gritti, demeurant à Chemin de Saint-Louis 8, CH-1246 Corsier, Suisse, en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée; désignation de Mme Nina Sidalova et de M. Pierre Jean Gritti en tant que gérants A de la Société;

9. Nomination des personnes suivantes en tant que gérants B de la Société pour une durée illimitée:

(a) M. Xavier Soulard, né le 14 août 1980 à Châteauroux (France), ayant son adresse professionnelle au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(b) M. Philippe Toussaint, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

10. Confirmation de l'établissement du siège social, de son principal établissement et de l'administration centrale de la Société au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

11. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique, considérant que (i) aucun certificat de dépôt de parts sociales (certificaten van aandelen) dans le capital de la Société n'a été émis auxquels sont attachés des droits de l'assemblée en vertu de la Section 2:227, sous-paragraphe 1, du Code Civil Néerlandais (les Droits de l'Assemblée), (ii) aucune part sociale dans le capital de la Société n'a été mise en gage et qu'aucun usufruit n'a été créé sur les parts sociales dans le capital de la Société et par conséquent, en relation avec la Société, à part l'Associé Unique, il n'existe aucune personne à qui les lois des Pays-Bas ont attribué des droits en tant que détenteur de certificats de dépôts de parts sociales dans le capital d'une société auxquels les Droits de l'Assemblée sont attachés, et (iii) tous les administrateurs-délégués de la Société ont eu la possibilité de soumettre leur vote consultatif (raadgevende stem) au sens de la Section 2:227, sous-paragraphe 7, du Code Civil Néerlandais, par les présentes (a) constate que l'intégralité du capital social est représenté à la présente Assemblée, (b) renonce aux formalités de convocation, se considérant comme étant dûment convoqué et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance, et (c) approuve le processus de décision mis en place au cours de cette Assemblée ainsi que le lieu de l'Assemblée étant en dehors des Pays-Bas, dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège officiel et, dans la mesure nécessaire, son principal établissement et l'administration centrale de la Société d'Amsterdam, Pays-Bas, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de confirmer que les comptes de clôture de la Société au 31 janvier 2016 ont été approuvés.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver le Certificat d'Evaluation émis par les administrateurs-délégués de la Société le 15 avril 2016 indiquant que:

- Feldspar International BV, une société à responsabilité limitée (Naamloze vennootschap) selon les lois de Curaçao, Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à World Trade Center, Unit BC II 01.04, Curaçao, et immatriculée auprès du Registre Commercial de Curaçao sous le numéro 86087 (l'Associé Unique) est l'associé unique actuel de la Société;
- tous les actifs et passifs de la Société sont reflétés dans le bilan certifié en annexe (les Actifs et Passifs);
- basée sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs de la Société, sur base du bilan en annexe, est évaluée à au moins huit millions sept cent quatre-vingt-quatre mille dix-huit Euros (EUR 8.784.018,-) et aucun changement substantiel dans la situation financière de la Société n'est intervenu depuis la date du bilan pour une période se terminant au 31 janvier 2016 qui impliquerait que ledit bilan soit devenu matériellement incorrect et ne donne pas une vision juste de la situation financière de la Société à la date des présentes;
- il n'existe aucune interdiction pour transférer le siège officiel et, dans la mesure nécessaire, le principal établissement et l'administration centrale de la Société d'Amsterdam, Pays-Bas, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale;
- toutes les formalités requises pour réaliser le transfert du siège officiel et, dans la mesure nécessaire, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société d'Amsterdam, Pays-Bas, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ainsi que la conversion de la Société en une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ont été accomplies aux Pays-Bas.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise avec la dénomination «Slochterwaard S.à r.l.» et accepte la nationalité luxembourgeoise et, à compter de la date du présent acte, d'être soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver le Bilan.

L'Associé Unique déclare, sur base du Certificat d'Evaluation, que la valeur nette totale de tous les actifs et passifs de la Société est au moins égale à huit millions sept cent quatre-vingt-quatre mille dix-huit Euros (EUR 8.784.018,-), dont un montant de dix-huit mille Euros (EUR 18.000,-) sera alloué au compte capital social de la Société, de sorte que le capital social est fixé à dix-huit mille Euros (EUR 18.000,-) représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune. Afin d'éviter tout doute, tout surplus de la valeur nette des actifs et passifs de la Société qui n'est pas alloué au compte capital social nominal de la Société sera alloué au compte de réserve prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide de confirmer que l'actionnariat de la Société est le suivant:

Feldspar International NV: 18.000 parts sociales.

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin qu'ils soient conformes aux lois luxembourgeoises à l'occasion du transfert du siège social, de son principal établissement et de l'administration centrale de la Société d'Amsterdam, Pays-Bas, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que la continuation de sa personnalité morale et juridique au Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts refondus de la Société auront la teneur suivante:

« **1. Définitions.** En cas d'interprétation des présents statuts, à moins que le contexte ne le prévoie autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes inscrites dans le registre des associés de la Société, en application de l'article 185 de la Loi en tant que propriétaires de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la seule personne inscrite dans le registre des associés de la Société, en application de l'article 185 de la Loi, en tant que seul propriétaire des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en tant que tels par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.

Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales sous forme nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Slochterwaard S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.

2. Forme et dénomination. La dénomination de la Société est "Slochterwaard S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Associé.

3. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

4. Durée de la société. La Société est constituée pour une période illimitée.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

6. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-huit mille Euros (EUR 18.000,-), représenté par cent quatre-vingt (180) Parts Sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

7. Parts sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

8. Cession de parts sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession des Parts Sociale peut s'effectuer par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

9. Pouvoirs de l'assemblée générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

10. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générale. Si le nombre d'Associé est supérieur à vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 16.30 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générale pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

12. Administration. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

13. Réunions du conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation au Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et heures prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B sont présents et/ou représentés. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition toutefois que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés, à condition que les résolutions ne soient valablement passées qu'avec l'approbation d'au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

14. Procès-verbaux de réunions du conseil et des résolutions du gérant unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

15. Pouvoirs du conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un (1) Gérant de catégorie A et d'un (1) Gérant de catégorie B ou, le cas échéant (ii) la seule signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

18. Responsabilité du(des) gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

19. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s), s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'inventaire ci-dessus ainsi que les comptes annuels au siège social de la Société.

22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.»

Huitième résolution:

L'Associé Unique décide de prendre acte de la continuation, sans interruption, du mandat de Mme Nina Sidalova, demeurant à Cayan Tower, apt. 708, Dubai Marina, Dubai, Emirats-Arabes Unis, et du mandat de M. Pierre Jean Gritti, demeurant à Chemin de Saint-Louis 8, CH-1246 Corsier, Suisse, en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée et de confirmer leur nomination pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique décide de désigner Mme Nina Sidalova et M. Pierre Jean Gritti en tant que gérants A de la Société.

Neuvième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants B de la Société pour une durée illimitée:

(a) M. Xavier Soulard, né le 14 août 1980 à Châteauroux (France), ayant son adresse professionnelle au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(b) M. Philippe Toussaint, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Il résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Mme Nina Sidalova, gérant A;
- M. Pierre Jean Gritti, gérant A;
- M. Xavier Soulard, gérant B; et
- M. Philippe Toussaint, gérant B.

Dixième résolution:

L'Associée Unique décide de confirmer l'établissement du siège social, de son principal établissement et de l'administration centrale de la Société au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de quatre mille sept cents euros (EUR 4.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 25 avril 2016. GAC/2016/3253. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101422/1019.

(160072307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Ancelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.035.

In the year two thousand and sixteen, on the ninth day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Anvilux 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, with a share capital of four million nine hundred and eight thousand euros (EUR 4,908,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172.397,

2. Anvilux 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, with a share capital of twenty-one million thirty thousand euros (EUR 21,030,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172.429,

3. Spectrum ANC Blocker Inc., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at 140, New Montgomery Street, 20th Floor, San Francisco, California 94105, United States of America and registered with the Division of Corporations of the Delaware Department of State under number 5391882,

4. Jasmine Venture PTE Ltd., a limited company existing under the laws of Singapore, having its registered office at 168 Robinson Road #37-01, Capital Tower, Singapore 068912 and registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under number 201101935G,

5. AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., a Dutch company existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands and registered with the Kamer Van Koophandel under number 34377131,

6. AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., a Dutch company existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands and registered with the Kamer Van Koophandel under number 50600249,

7. Spectrum Equity Investors V, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office 140, New Montgomery Street, 20th Floor, San Francisco, California 94105, United States of America and registered with the Division of Corporations of the Delaware Department of State under number 3812817,

8. Spectrum V Investment Managers' Fund, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at 140, New Montgomery Street, 20th Floor, San Francisco, California 94105, United States of America and registered with the Division of Corporations of the Delaware Department of State under number 4090194,

9. Esta Investments Pte Ltd., a limited liability company existing under the laws of Singapore, having its registered office at 60B Orchard Road #06-18 Tower 2, The Atrium@Orchard, Singapore 238891 and registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under number 201021119C,

10. Anvil Capital Partners L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at 120 Kearny Street, 25th Floor, San Francisco, California 94104, United States of America and registered with the Division of Corporations of the Delaware Department of State under number 5261365, and

11. Chizen Family Investment Partnership, L.P., a limited partnership existing under the laws of California, having its registered office at 644 San Martin Place, Los Altos, California 94024, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of California under number 200901700006,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of eleven (11) powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned entities are the shareholders (the "Shareholders") which are the holders of all voting rights of Ancelux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred thousand four hundred sixteen United States Dollars and thirty-seven cents (USD 100,416.37), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and

Companies' Register under number B 174.035 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 7 December 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 409 page 19586 on 19 February 2013 (the "Company"). The Articles have been amended for the last time on 28 December 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial on 13 April 2013, number 884, page 42407.

Such appearing persons, acting in their above stated capacity, have required the officiating notary to draw up as follows:
The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase the share capital of the Company by an amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) so as to raise it from its amount of one hundred thousand four hundred sixteen United States Dollars and thirty-seven cents (USD 100,416.37) to one hundred forty thousand four hundred sixteen United States Dollars and thirty-seven cents (USD 140,416.37) by the issue of four million (4,000,000) shares, with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, paid up through a contribution in cash.

Subscription and payment of the new shares

2. Decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand four hundred sixteen United States Dollars and thirty-seven cents (USD 100,416.37) so as to bring it from its current amount of one hundred forty thousand four hundred sixteen United States Dollars and thirty-seven cents (USD 140,416.37) to forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) by cancellation of ten million forty-one thousand six hundred thirty-seven (10,041,637) shares, with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, without reimbursement to the Shareholders. The amount of such share capital reduction shall be used to settle the carried forward losses of the Company as of 31 December 2015 in an amount of seventy-one thousand seven hundred ninety-four United States Dollars (USD 71,794). The remaining amount of twenty-eight thousand six hundred twenty-two United States Dollars and thirty-seven cents (USD 28,622.37) shall be allocated to the Company's freely distributable reserve.

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles to reflect the capital increase and decrease.

4. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) so as to raise it from its amount of one hundred thousand four hundred sixteen United States Dollars and thirty-seven cents (USD 100,416.37) to one hundred forty thousand four hundred sixteen United States Dollars and thirty-seven cents (USD 140,416.37) by the issue of four million (4,000,000) new shares, with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, paid up through a contribution in cash.

Subscription and Payment

1. Anvilux 1 S.à r.l., prenamed, which declares to subscribe to six hundred thirty-one thousand three hundred sixty-two (631,362) new shares, all shares having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of six thousand three hundred thirteen United States Dollars and sixty-two cents (USD 6,313.62) (the "Anvilux 1 Contribution");

2. Anvilux 2 S.à r.l., prenamed, which declares to subscribe to one million five hundred and seventy-seven thousand three hundred and sixty-nine (1,577,369) new shares, all shares having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of fifteen thousand seven hundred seventy-three United States Dollars and sixty-nine cents (USD 15,773.69) (the "Anvilux 2 Contribution");

3. Spectrum ANC Blocker Inc., prenamed, which declares to subscribe to five thousand four hundred sixty-seven (5,467) new shares, all shares having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of fifty-four United States Dollars and sixty-seven cents (USD 54.67) (the "Spectrum ANC Blocker Contribution");

4. Jasmine Venture PTE Ltd., prenamed, which declares to subscribe to four hundred sixty-four thousand four hundred three (464,403) new shares, all shares having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of four thousand six hundred forty-four United States Dollars and three cents (USD 4,644.03) (the "Jasmine Venture PTE Contribution");

5. AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., prenamed, which declares to subscribe to three hundred thirty-one thousand three hundred eighty-five (331,385) new shares, all shares having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of three thousand three hundred thirteen United States Dollars and eighty-five cents (USD 3,313.85) (the "AlpInvest Partners Co-Investments 2009 Contribution");

6. AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., prenamed, which declares to subscribe to one hundred sixty-six thousand one hundred ninety (166,190) new shares, all shares having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of one thousand six hundred sixty-one United States Dollars and ninety cents (USD 1,661.90) (the "AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II Contribution");

7. Spectrum Equity Investors V, L.P., prenamed, which declares to subscribe to three hundred twenty-four thousand six hundred ninety (324,690) new shares, all shares having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of three thousand two hundred forty-six United States Dollars and ninety cents (USD 3,246.90) (the "Spectrum Equity Investors V Contribution");

8. Spectrum V Investment Managers' Fund, L.P., prenamed, which declares to subscribe to one thousand five hundred fifty-nine (1,559) new shares, all shares having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of fifteen United States Dollars and fifty-nine cents (USD 15.59) (the "Spectrum V Investment Managers' Fund Contribution");

9. Esta Investments Pte Ltd., prenamed, which declares to subscribe to four hundred sixty-four thousand four hundred three (464,403) new shares, all shares having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of four thousand six hundred forty-four United States Dollars and three cents (USD 4,644.03) (the "Esta Investments Contribution");

10. Anvil Capital Partners L.P., prenamed, which declares to subscribe to sixteen thousand five hundred eighty-six (16,586) new shares, all shares having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of one hundred sixty-five United States Dollars and eighty-six cents (USD 165.86) (the "Anvil Capital Partners Contribution"); and

11. Chizen Family Investment Partnership, L.P., prenamed, which declares to subscribe to sixteen thousand five hundred eighty-six (16,586) new shares, all shares having a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of one hundred sixty-five United States Dollars and eighty-six cents (USD 165.86) (the "Chizen Contribution" and together with the Anvilux 1 Contribution, the Anvilux 2 Contribution, the Spectrum ANC Blocker Contribution, the Jasmine Venture PTE Contribution, the AlpInvest Partners Co-Investments 2009 Contribution, the AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II Contribution, the Spectrum Equity Investors V Contribution, the Spectrum V Investment Managers' Fund Contribution, the Esta Investments Contribution and the Anvil Capital Partners Contribution, the "Contributions").

Therefore, the entire contribution of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) for the four million (4,000,000) new shares will be allocated to the share capital of the Company.

The amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) is from now on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

The Shareholders decide to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand four hundred sixteen United States Dollars and thirty-seven cents (USD 100,416.37) by cancellation of ten million forty-one thousand six hundred thirty-seven (10,041,637) shares so as to bring the share capital from its current amount of one hundred forty thousand four hundred sixteen United States Dollars and thirty-seven cents (USD 140,416.37) to forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) without reimbursement to the Shareholders. The cancellation of the ten million forty-one thousand six hundred thirty-seven (10,041,637) shares will be done pro rata to the holding of each shareholder. The amount of such share capital reduction shall be used to settle the carried forward losses of the Company as of 31 December 2015 in an amount of seventy-one thousand seven hundred ninety-four United States Dollars (USD 71,794). The remaining amount of twenty-eight thousand six hundred twenty-two United States Dollars and thirty-seven cents (USD 28,622.37) shall be allocated to the Company's freely distributable reserve.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend the first paragraph of Article 5 of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase, which shall now henceforth be read as follows:

" 5. The Company's share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) represented by four million (4,000,000) shares with a par value of one cent United States Dollars (USD 0.01) each."

Statement

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty Euros (EUR 1,350.-)

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le neuvième jour du mois de mai;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1. Anvilux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec un capital social de quatre millions neuf cent huit mille euros (4.908.000.- EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.397,

2. Anvilux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec un capital social de vingt-et-un millions trente mille euros (21.030.000.- EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.429,

3. Spectrum ANC Blocker Inc., une limited partnership existant selon les lois de Singapour, ayant son siège social au 168 Robinson Road #37-01, Capital Tower, Singapour 068912 et immatriculée auprès de Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 5391882,

4. Jasmine Venture PTE Ltd., une limited company existant selon les lois de Singapour, ayant son siège social au 168 Robinson Road #37-01, Capital Tower, Singapour 068912 et immatriculée auprès de Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 201101935G,

5. AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., une société néerlandaise existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée auprès de Kamer Van Koophandel sous le numéro 34377131,

6. AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., une société néerlandaise existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée auprès de Kamer Van Koophandel sous le numéro 50600249,

7. Spectrum Equity Investors V, L.P., une limited partnership existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 140, New Montgomery Street, 20th Floor, San Francisco, Californie 94105, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès de Division of Corporations of the Delaware Department of State sous le numéro 3812817,

8. Spectrum V Investment Managers' Fund, L.P., une limited partnership existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 140, New Montgomery Street, 20th Floor, San Francisco, Californie 94105, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès de Division of Corporations of the Delaware Department of State sous le numéro 4090194,

9. Esta Investments Pte Ltd., une limited liability company existant selon les lois de Singapour, ayant son siège social au 60B Orchard Road #06-18 Tower 2, The Atrium@Orchard, Singapour 238891 et immatriculée auprès de Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 201021119C,

10. Anvil Capital Partners L.P., une limited partnership existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 120 Kearny Street, 25th Floor, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès de Division of Corporations of the Delaware Department of State sous le numéro 5261365,

11. Chizen Family Investment Partnership, L.P., une limited partnership existant selon les lois de Californie, ayant son siège social au 644 San Martin Place, Los Altos, California 94024, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès de Secretary of State of the State of California sous le numéro 200901700006,

ici représentées par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, avec son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de onze (11) procurations données sous seing privé,

Les dites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les entités mentionnées ci-dessus sont les associés (les "Associés") d'Anclux S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée pour les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de cent mille quatre cent seize dollars américains et trente-sept centimes (100.416,37 USD), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.035 et constituée suite à un acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 2012, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 409 page 19586 en date du 13 février 2013 (la "Société"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 28 décembre 2012 suite à un acte du notaire soussignée, publié au Mémorial en date du 13 avril 2013, numéro 884, page 42407.

Les parties comparantes, agissant en leur capacité comme repris ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'établir ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante mille dollars américains (40.000,- USD) afin de le porter de son montant actuel de cent mille quatre cent seize dollars américains et trente-sept centimes (100.416,37 USD) à cent quarante mille quatre cent seize dollars américains et trente-sept centimes (140.416,37 USD) par l'émission

de quatre millions (4.000.000) parts sociales, avec une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD) chacune, libérées par un apport en numéraire.

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent mille quatre cent seize dollars américains et trente-sept centimes (100.416,37 USD) afin de le porter de son montant actuel de cent quarante mille quatre cent seize dollars américains et trente-sept centimes (140.416,37 USD) à quarante mille dollars américains (40.000,- USD) par l'annulation de dix millions quarante-et-un mille six cent trente-sept (10.041.637) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD) chacune, sans remboursement aux Associés. Le montant de cette réduction du capital social sera utilisée pour régler les pertes reportées de la Société au 31 décembre 2015 d'un montant de soixante-et-onze mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (71.794,- USD). Le montant restant de vingt-huit mille six cent vingt-deux dollars américains et trente-sept centimes (28.622,37 USD) sera alloué à la réserve librement distribuable de la Société.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation et la diminution de capital.

4. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante mille dollars américains (40.000,- USD) afin de le porter de son montant actuel de cent mille quatre cent seize dollars américains et trente-sept centimes (100.416,37 USD) à cent quarante mille quatre cent seize dollars américains et trente-sept centimes (140.416,37 USD) par l'émission de quatre millions (4.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD) chacune, libérées par un apport en numéraire.

Souscription et Paiement

1. Anvilux 1 S.à r.l., prénommée, déclare souscrire à six cent trente-et-un mille trois cent soixante-deux (631.362) nouvelles parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD). Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire de six mille trois cent treize dollars américains et soixante-deux centimes (6.313,62 USD) (l'"Apport d'Anvilux 1");

2. Anvilux 2 S.à r.l., prénommée, déclare souscrire à un million cinq cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-neuf (1.577.369) nouvelles parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD). Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire de quinze mille sept cent soixante-treize dollars américains et soixante-neuf centimes (15.773,69 USD) (l'"Apport d'Anvilux 2");

3. Spectrum ANC Blocker Inc., prénommée, déclare souscrire à cinq mille quatre cent soixante-sept (5.467) nouvelles parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD). Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire de cinquante-quatre dollars américains et soixante-sept centimes (54,67 USD) (l'"Apport de Spectrum ANC Blocker");

4. Jasmine Venture PTE Ltd., prénommée, déclare souscrire à quatre cent soixante-quatre mille quatre cent trois (464.403) nouvelles parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD). Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire de quatre mille six cent quarante-quatre dollars américains et trois centimes (4.644,03 USD) (l'"Apport de Jasmine Venture PTE");

5. AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., prénommée, déclare souscrire à trois cent trente-et-un mille trois cent quatre-vingt-cinq (331.385) nouvelles parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD). Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire de trois mille trois cent treize dollars américains et quatre-vingt-cinq centimes (3.313,85 USD) (l'"Apport d'AlpInvest Partners Co-Investments 2009");

6. AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., prénommée, déclare souscrire à cent soixante-six mille cent quatre-vingt-dix (166.190) nouvelles parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD). Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire de mille six cent soixante-et-un dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (1.661,90 USD) (l'"Apport d'AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II");

7. Spectrum Equity Investors V, L.P., prénommée, déclare souscrire à trois cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (324.690) nouvelles parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD). Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire de trois mille deux cent quarante-six dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (3.246,90 USD) (l'"Apport de Spectrum Equity Investors V");

8. Spectrum V Investment Managers' Fund, L.P., prénommée, déclare souscrire à mille cinq cent cinquante-neuf (1.559) nouvelles parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD). Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire de quinze dollars américains et cinquante-neuf centimes (15,59 USD) (l'"Apport de Spectrum V Investment Managers' Fund");

9. Esta Investments Pte Ltd., prénommée, déclare souscrire à quatre cent soixante-quatre mille quatre cent trois (464.403) nouvelles parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD).

Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire de quatre mille six cent quarante-quatre dollars américains et trois centimes (4.644,03 USD) (l'"Apport de Esta Investments");

10. Anvil Capital Partners L.P., prénommée, déclare souscrire à seize mille cinq cent quatre-vingt-six (16.586) nouvelles parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD). Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire de cent soixante-cinq dollars américains et quatre-vingt-six centimes (165,86 USD) (l'"Apport d'Anvil Capital Partners ");

11. Chizen Family Investment Partnership, L.P., prénommée, déclare souscrire à seize mille cinq cent quatre-vingt-six (16.586) nouvelles parts sociales, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD). Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire de cent soixante-cinq dollars américains et quatre-vingt-six centimes (165,86 USD) (l'"Apport de Chizen" et ensemble avec l'Apport d'Anvilux 1, l'Apport d'Anvilux 2, l'Apport de Spectrum ANC Blocker, l'Apport de Jasmine Venture PTE, l'Apport de AlpInvest Partners Co-Investments 2009, l'Apport d'AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II, l'Apport de Spectrum Equity Investors V, l'Apport de Spectrum V Investment Managers' Fund, l'Apport d'Esta Investments et l'Apport d'Anvil Capital Partners, les "Apports").

En conséquence, l'apport total de quarante mille dollars américains (40.000,-USD) pour les quatre millions (4.000.000) de nouvelles parts sociales sera alloué au capital social de la Société.

La somme de quarante mille dollars américains (40.000,- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Les Associés décident de diminuer le capital social de la Société d'un montant de cent mille quatre cent seize dollars américains et trente-sept centimes (100.416,37 USD) par l'annulation de dix millions quarante-et-un mille six cent trente-sept (10.041.637) parts sociales afin de le porter de son montant actuel de cent quarante mille quatre cent seize dollars américains et trente-sept centimes (140.416,37 USD) à quarante mille dollars américains (40.000,- USD) sans remboursement aux Associés. L'annulation des dix millions quarante-et-un mille six cent trente-sept (10.041.637) parts sociales sera faite au prorata de la détention de chaque associé. Le montant de cette réduction du capital social sera utilisée pour régler les pertes reportées de la Société au 31 décembre 2015 d'un montant de soixante-et-onze mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (71.794,- USD). Le montant restant de vingt-huit mille six cent vingt-deux dollars américains et trente-sept centimes (28.622,37 USD) sera alloué à la réserve librement distribuable de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus, qui se lira désormais comme suit:

" 5. Le capital social est fixé à quarante mille dollars américains (40.000,- USD) représenté par quatre millions (4.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollars américains (0,01 USD) chacune."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, établit par la présente que, à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été dressé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit précédemment, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 mai 2016. 2LAC/2016/10006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016115035/324.

(160089109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

AMICALE FOYER BRILL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3254 Dudelange, 21-23, rue Norbert Metz.

R.C.S. Luxembourg F 10.841.

—
STATUTEN

Unter der Beratung der Generalversammlung vom Donnerstag den 19. November 2015, wird gegründet unter den Unterzeichneten eine Gesellschaft ohne lukrativen Zweck» regierend unter den präsenten Statuten und dem Gesetz vom 21. April 1928.

- 1.- Der Verein führt den Namen „AMICALE FOYER BRILL" und hat seinen Sitz in Düdetingen.
 - 2.- Zweck und Dauer:
 - Hilfe bei der Organisation, Teilnahme unter gegenseitiger Unterstützung, der Freizeit der Bewohner vom Foyer Brill
 - Unterstützung der Fondation Kraizbiërg für eine materielle und moralische Verbesserung des Schicksals der Behinderten.
 - Sensibilisierung der Öffentlichkeit über die sozialen Probleme von behinderten Personen.
 - Eventuelle Einnahmen werden von der „Amicale Foyer Brill" verwaltet. Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt. Rechnungsjahr/Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar.
 - 3.- Die Amicale Foyer Brill engagiert sich politische und militante religiöse Aktivitäten innerhalb des Vereins zu unterlassen.
 - 4.- Die Anzahl der Mitglieder darf nicht unter 5 sein.
 - 5.- Der Verein besteht aus effektiven Mitglieder und Spender. Effektive Mitglieder sind all jene die ihren Jahresbeitrag bezahlen und sich an die Statuten richten. Spendemitglied ist jede private/moralische Person, welche eine Spende an die Amicale tätigt.
 - 6.- Der Eintritt als Mitglied wird durch Stimmenmehrheit im Komitee entschieden. Die Kündigung oder der Ausschluss eines Mitglieds auf Anfrage des Komitees, ist bestimmt durch den Artikel 12 vom Gesetz vom 21. April 1928 betreffend der Vereine ohne lukrativen Zweck.
 - 7.- Die Gremien der Amicale Foyer Brill sind die Generalversammlung und das Komitee.
 - 8.- Das Komitee besteht aus mindestens 5 Mitgliedern und maximal aus 15 Mitgliedern. Er ist gewählt für eine Dauer von 3 Jahren und kann wiedergewählt werden.
 - 9.- Das Komitee wählt den Präsidenten, 1 Vize-Präsident, 1 Sekretär, 1 Sekretär-Assistent, 1 Kassenwart und 1 Kassenwart-Assistent. Der Ausschuss delegiert seine Befugnisse über das Tagesgeschäft an ein Büro bestehend aus 5 Administratoren, darunter obligatorisch; der Präsident, der Sekretär, der Kassenwart.
- Das Komitee und das Büro können unter Beratung mit jeder Person kooperieren, die bei der Erfüllung des Auftrages hilft.
- 10.- Das Komitee versammelt sich mindestens 3x im Jahr durch Einberufung vom Präsidenten.
 11. - Alle Entscheidungen vom Ausschuss werden durch Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder getroffen. Bei Parität gilt die Stimme des Präsidenten, bei Abwesenheit die Stimme seines Stellvertreters.
 - 12.- Die Generalversammlung besteht aus effektiven Mitglieder. Sie trifft sich mindestens einmal im Jahr durch eine schriftliche Einladung; in Kenntnis genommen von den Mitglieder mindestens 10 Tage im Voraus. Nach schriftlicher und motivierter Anfrage von 1/3 der effektiven Mitglieder, ist das Komitee veranlasst ein bestimmtes Thema auf die Tagesordnung der Generalversammlung zu setzen oder eine Generalversammlung innerhalb eines Monats einzuberufen.
 - 13.- Die Generalversammlung hat insbesondere die Aufgabe, das Einrichten vom Aktionsprogramm, die Ernennung / Entlassung von den Administratoren sowie die Zustimmung zu den Konten und dem Budget. Sie wählt zwei Kassenprüfer.
 - 14.- Die Generalversammlung kann sich beraten, ungeachtet der Anzahl der anwesenden Mitglieder, bis auf die vom Gesetz vorgesehenen Fälle.
 - 15.- Der Verein ist rechtsgültig gebunden durch die Unterschrift vom Präsidenten, vom Sekretär und Kassenwart jeder einzeln.
 - 16.- Im Falle einer Auflösung wird das soziale Erbe über die Fondation Kraizbiërg an den Foyer Brill übertragen.

DUEHR Christian / FELTUS Malou / FREYMANN Eugène / GROSS Nico / GROSS Sylvie / HANOT Patricia / KUGEL Shawn / MEDINGER Sandra / MILANO Pipo / PHILIPP Edgar / ROESGEN Monique / ROESGEN Nico / SCHNEIDER Roger

Die Gründungsmitglieder

Référence de publication: 2016115074/54.

(160089496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Financière Daunou 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.403.

In the year two thousand and sixteen on the nineteenth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “Financière Daunou 8 S.à r.l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43-45, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 122403 and incorporated on 15 November 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, residing then in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number C-114 of 5 February 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 15 January 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number C-109 of 15 January 2010.

The meeting was presided by Me Maryline Esteves, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Milène Drweski maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the “Meeting”) elected as scrutineer Me Milène Drweski maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

(B) It appears from the said attendance list that all the shareholders holding all the five hundred (500) shares, of a nominal value of twenty-five Great Britain pounds (GBP 25.-) each in issue were represented at the present meeting.

(C) All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Approval of the dissolution and liquidation of the Company, the appointment of a liquidator and determination of the powers of the liquidator.

After the foregoing was approved by the Meeting, the following sole resolution was passed unanimously.

Sole resolution

The Meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

The Meeting resolved to appoint as liquidator VP Services, a société à responsabilité limitée with registered office at 291, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 188982.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Meeting. The Meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Meeting if such authorisation is required by law.

The Meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and it may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator may bind the Company under its sole signature.

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the persons hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Financière Daunou 8 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122403 et constituée le 15 novembre 2006 par acte de Maître Henri Hellinckx, résidant à l'époque à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-114 du 5 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 janvier 2010 par acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro C-105 du 15 janvier 2010.

L'assemblée a été présidée par Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Me Milène Drweski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'«Assemblée») a élu comme scrutateur Me Milène Drweski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

(A) Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

(B) Il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires et toutes les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25.-) sont représentés à la présente assemblée.

(C) Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous:

1. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée, la résolution suivante a été passée par décision unanime:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

L'Assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur VP Services, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188982.

L'Assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'amendée). L'Assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à son autorisation dans le cas où celle-ci est requise.

L'Assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine. Le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Coûts

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. ESTEVES, M. DRWESKI, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/16549. Reçu douze (12.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016115296/108.

(160089481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Aerofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 181.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016102924/9.
(160074447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Arithmex, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 35, rue Auguste Neyen.
R.C.S. Luxembourg B 188.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016102933/9.
(160074893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Carmelinda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 153.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016103032/9.
(160074335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Central European Tour Operator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 237.000,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 133.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016103035/9.
(160074003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

CPI Capital Partners Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016103086/9.
(160074582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Diarough Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 170.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.881.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016103093/9.
(160074146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.
